



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : services extérieurs

Question écrite n° 56606

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conditions d'accueil du public dans les musées. Suite à l'absence de titularisation de nombreux précaires sur des postes de titulaires, les musées nationaux, a fortiori le week-end, ne disposent pas de personnel suffisant pour assurer la surveillance des salles. Aussi, il s'interroge sur les restrictions d'accès, notamment le premier week-end du mois, lorsqu'un certain nombre de musées nationaux sont ouverts gratuitement. Afin d'organiser au mieux l'ouverture des musées et des salles au public, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement pour résoudre cette carence de personnel et promouvoir la mise à disposition du plus grand nombre des oeuvres exposées dans les musées.

Texte de la réponse

Afin de favoriser l'accès des musées nationaux au plus grand nombre, le ministère de la culture et de la communication garantit la gratuité des droits d'entrée pour tous les jeunes de moins de dix-huit ans, et, pour tous, le premier dimanche de chaque mois. Par ailleurs, les horaires des établissements ont été modifiés afin d'assurer une ouverture en continu durant la journée et d'améliorer ainsi les conditions d'accueil du public. Cependant, les restrictions d'accès évoquées ne trouvent pas leur fondement dans l'absence de titularisation des agents non titulaires mais s'expliquent au contraire par un transfert de crédits lié à la résorption de l'emploi précaire au sein du ministère de la culture et de la communication. Les agents non titulaires lauréats des concours réservés ouverts à cet effet ont ainsi pu être titularisés et occuper un emploi à temps complet sur place. Des crédits supplémentaires ont toutefois pu être dégagés afin de recruter les agents nécessaires à l'ouverture des établissements en fin de semaine. Ainsi, les difficultés temporaires d'ouverture des musées nationaux sont à présent résolues pour l'essentiel dans le sens d'un développement de l'accueil du public dans les musées, conformément aux objectifs du ministère de la culture et de la communication. La ministre réaffirme sa volonté d'ouvrir au plus grand nombre les musées nationaux et les musées des collectivités, tel est l'objectif du projet de loi sur les musées qui sera soumis prochainement au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56606

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 229

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1944